

Colmar, le 13 juillet 2017



L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

Division du second degré
Bureau des Actions Pédagogiques
et de la Réglementation

REF : N°130 / 2017
Dossier suivi par
Rolande JENNE

Tél
03 89 21 56 28
Fax
03 89 24 50 17
Mél.

68div2@ac-strasbourg.fr

52 - 54 avenue de la République
B.P. 60092
68017 Colmar cedex

Objet :

Nouvelles organisations du temps scolaire à la rentrée 2017

Monsieur le Maire,

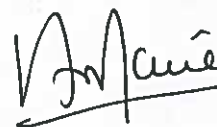
J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'après consultation du conseil départemental de l'Education Nationale, j'émetts un avis favorable à la nouvelle organisation du temps scolaire qui sera mise en œuvre dans votre commune à la rentrée 2017.

Vous trouverez ci-joint un tableau des horaires des écoles de votre commune.

Le tableau récapitulatif des horaires pour les écoles du département est consultable sur le site de la DSDEN par le lien suivant :

<https://www.ac-strasbourg.fr/dsden68/les-nouveaux-rythmes-scolaires/>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Anne Marie MAIRE

PJ :

1 Tableau récapitulatif des horaires des écoles de votre commune

Mairie de MOOSLARGUE
Monsieur le Maire
Monsieur SOMMERHALTER Pascal
2, rue de l'Eglise
68580 MOOSLARGUE

